



## 14ème législature

<b>Question N° :</b> <b>103697</b>	De <b>Mme Huguette Bello</b> ( Gauche démocrate et républicaine - Réunion )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Environnement, énergie et mer		<b>Ministère attributaire</b> > Transition écologique et solidaire
<b>Rubrique</b> >enseignement technique et professionnel	<b>Tête d'analyse</b> >fonctionnement	<b>Analyse</b> > lycées maritimes. outre-mer. création.
Question publiée au JO le : <b>04/04/2017</b> Date de changement d'attribution : <b>18/05/2017</b> Question retirée le : <b>20/06/2017</b> (fin de mandat)		

### Texte de la question

Mme Huguette Bello interroge Mme la ministre de l'environnement, de l'énergie et de la mer, chargée des relations internationales sur le climat sur la réunion qu'elle a organisée, au printemps 2017, avec les directeurs des lycées professionnels maritimes, des professeurs et des élèves des cursus de formation maritime sur les métiers de la mer. Cette rencontre a permis de rappeler à quel point la protection et la valorisation des océans représentent un immense défi. Elle a également mis en exergue le rôle central de ces établissements dans la formation préparant aux diplômes et aux nombreux métiers offerts par cette filière. Cette rencontre a mis en évidence l'existence d'un véritable réseau de formation que constituent les douze lycées professionnels maritimes répartis tout au long des territoires littoraux. Du Nord au Sud, ces lycées sont implantés à Boulogne-sur-Mer, à Fécamp, à Cherbourg, à Saint-Malo, à Paimpol, au Guilvinec, à Etel, à Nantes, à La Rochelle, à Ciboure, à Sète et à Bastia. Cette énumération suscite évidemment une interrogation quant à la place des outre-mer dans la formation aux métiers de la mer, surtout si on veut bien se rappeler que ces territoires, pour l'essentiel insulaires, font de la France la 2ème puissance maritime mondiale. Elle lui demande de bien vouloir dresser un état des lieux de la formation aux métiers maritimes dans ces territoires. Elle la remercie également de préciser les obstacles qui pourraient entraver la création d'établissements ou de formations dédiés à la mer dans ces territoires.